

Charte des usages numériques – réseau Les Balises

Délibération du 27 avril 2022

« L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement ».

Manifeste IFLA (International Federation of Library Associations and institutions)

La consultation d'Internet et l'utilisation des outils informatiques mis à disposition par les bibliothèques ont pour objet de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouvelles technologies.

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'ACCES

1-1 : L'accès à Internet est libre et gratuit aux horaires d'ouverture des bibliothèques des Balises Communauté urbaine de Dunkerque.

1-2 : L'accès au service est autorisé à toute personne titulaire d'une carte Les Balises en cours de validité, et à jour dans le rendu de ses documents.

Des identifiants temporaires, ne nécessitant pas d'inscription au réseau Les Balises, peuvent être délivrés à l'accueil de la bibliothèque pour les personnes qui n'ont besoin d'un ordinateur que ponctuellement. Ces identifiants sont valables 7 jours maximum.

Les codes d'accès permettant à l'utilisateur de s'identifier et de se connecter au service sont personnels et confidentiels. L'utilisateur s'engage à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce ne soit ni à les céder à des tiers.

1-3 : Le temps d'utilisation des postes informatiques est limité à 1h. Au-delà de ce temps réglementaire, un ajout de temps de connexion d'1h supplémentaire est possible si la fréquentation des espaces le permet. En cas d'affluence, le temps des sessions pourra être limité.

1-4 : L'accès aux postes informatiques dans le réseau des bibliothèques Les Balises – Communauté Urbaine de Dunkerque se fait sur réservation par créneaux horaires d'une heure ou en accès libre sur place. Si un poste de consultation est libre, il est possible d'y accéder sans réservation.

1-5 : L'accès au service pour les usagers mineurs se fait sous la responsabilité du responsable légal, comme précisé dans les conditions d'inscription au réseau Les Balises. Les parents, ou représentants légaux, sont responsables du comportement des mineurs dont ils ont la charge et doivent veiller à leur respect de la présente charte.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION

2.1 : L'utilisateur doit se conformer au règlement intérieur de la bibliothèque, affiché dans le bâtiment.

2-2 : L'usage des ordinateurs ne doit pas gêner le travail des autres usagers ou du personnel de l'établissement. Le son de ces derniers doit par conséquent être coupé, ou à défaut, le port d'écouteurs à un volume modéré est obligatoire.

Les usagers doivent s'abstenir d'afficher des textes et images pouvant heurter, choquer ou troubler les autres lecteurs.

2-3 : De manière générale, l'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler au responsable tout dysfonctionnement du matériel informatique.

2-4 : L'apport de CD personnels ou issus des collections de la bibliothèque et de clés usb est autorisé.

2-5 : L'impression est possible dans les bibliothèques équipées d'un système d'impression et dans les conditions fixées par chacune des bibliothèques du réseau. Les impressions se feront depuis un poste public de la bibliothèque

2-6 : L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation nationale en vigueur dont le non-respect est passible de sanctions pénales.

Le réseau Les Balises utilise les catégories de filtrage proposées par l'Université de Toulouse (<https://dsi.ut-capitole.fr/blacklists/>). À tout moment, le réseau des bibliothèques Les Balises – Communauté Urbaine de Dunkerque se réserve le droit d'élargir ou de restreindre la liste des sites bloqués.

L'utilisateur s'engage à ne pas tenter, par quelque moyen que ce soit, d'outrepasser ce filtrage.

L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des sites et documents qu'il choisit de consulter. Il s'engage à respecter les réglementations relatives aux éléments suivants:

- la diffusion de contenus : l'utilisateur s'engage lors de ses consultations Internet à ne pas se rendre sur des sites portant atteinte à la dignité humaine (pornographie, apologie des crimes contre l'humanité et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée) ni sur des sites de paris en ligne ou de jeux d'argent.
- les droits d'auteurs : toute réutilisation de données, notamment comportant des œuvres littéraires et artistiques, est illicite sans le consentement exprès des auteurs ou des ayants-droit.
- la fraude informatique : conformément à la loi du 5 janvier 1988, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration des postes de consultation. L'utilisateur s'engage à ne pas tenter de contourner ou altérer les systèmes de sécurité et de confidentialité mis en œuvre par le réseau Les Balises – Communauté urbaine de Dunkerque.

2-7 : L'utilisateur s'engage à n'utiliser que les moyens et logiciels mis à sa disposition et à ne pas intervenir de quelque façon que ce soit sur les outils et les paramétrages installés sur le matériel.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES DE L'USAGER

3-1 : L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à des tiers du fait de son utilisation propre du service.

3-2 : Il appartient à l'utilisateur des postes multimédia de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données personnelles. L'utilisateur devra notamment penser à se déconnecter après toute utilisation du service.

3-3 : L'utilisateur est responsable de l'utilisation des services consultés.

3-4 : L'utilisateur est seul responsable de sa boîte aux lettres. La consultation et la suppression de messages relèvent de sa responsabilité.

3-5 : Les données d'utilisation sont personnelles et la préservation de leur confidentialité est de la responsabilité de l'utilisateur. Ces données ne peuvent être cédées à un autre usager.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES LES BALISES

4-1 : La responsabilité du réseau des bibliothèques Les Balises – Communauté Urbaine de Dunkerque ne pourra être engagée concernant les services accessibles par Internet, la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de ses ordinateurs.

4-2 : Le réseau des bibliothèques Les Balises – Communauté Urbaine de Dunkerque met tout en œuvre pour assurer l'accès au service dans les meilleures conditions.

Cependant, la responsabilité du réseau des bibliothèques Les Balises – Communauté Urbaine de Dunkerque ne pourra être mise en cause du fait de la nature du réseau Internet, et, en particulier, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation.

Le réseau des bibliothèques Les Balises – Communauté Urbaine de Dunkerque ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau internet.

La responsabilité du réseau des bibliothèques Les Balises – ne pourra pas être engagée en cas d'interruption des services d'accès par le serveur occasionnant pertes de données ou tout autre préjudice.

4-3 : Le réseau des bibliothèques Les Balises – Communauté Urbaine de Dunkerque n'est pas responsable du contenu des sites et services consultés, y compris ceux accessibles via les annuaires, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les usagers et d'une manière générale de toute information consultée par l'utilisateur.

Les parents ayant autorisé un mineur à consulter seul Internet l'ont fait en toute connaissance de cause: malgré la vigilance des bibliothécaires, la consultation de sites sensibles reste possible.

4-4 : Le réseau des bibliothèques Les Balises – Communauté Urbaine de Dunkerque n'est pas responsable des conséquences liées au stockage par les utilisateurs de leurs identifiants de connexion personnels, de leurs codes bancaires personnels ou de toute autre donnée à caractère personnel.

ARTICLE 5 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

5-1 : Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Communauté urbaine de Dunkerque a l'obligation de collecter et stocker les données de la communication électronique relatives au trafic.

A cette fin, la Communauté urbaine de Dunkerque informe les usagers du service Internet qu'elle collecte des données personnelles, en assurant le respect des libertés individuelles de chacun, et qu'elle pourra être amenée à communiquer ces données aux autorités habilitées aux fins de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales, aux fins de prévention de toute activité de nature terroriste, aux fins de facturation et de paiement du Service, aux fins de sécurité des réseaux et des installations.

L'utilisateur consent et accepte la collecte et le stockage des données.

5-2 : Tout usager peut demander à la Communauté urbaine de Dunkerque la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant, conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ce droit d'accès, de rectification ou de suppression peut être exercé en s'adressant à la Communauté urbaine de Dunkerque

ARTICLE 6 : RESPECT DE LA CHARTE

Chaque usager s'engage à respecter les règles de la présente charte qui lui sera présentée lors de leur inscription au réseau, ainsi que dans le cadre des consultations effectuées en ligne.

Le non-respect de cette charte peut entraîner la suspension immédiate de la consultation d'Internet, l'interdiction d'usage des postes informatiques, voire l'exclusion de la bibliothèque.

Dans le cadre de l'accompagnement des services numériques de la médiathèque, les agents des bibliothèques du réseau Les Balises disposent d'outils permettant de visualiser les équipements informatiques pour accompagner les usagers sur les outils informatiques mis à disposition.

Le personnel de la bibliothèque peut avoir accès aux informations consultées par l'utilisateur et se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne serait pas conforme aux lois en vigueur et au respect de l'article 2-6 de cette charte ou de supprimer toutes données contraires aux missions des bibliothèques.

En fonction de la gravité des faits, l'auteur fera en outre l'objet d'un signalement aux services de police.